

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 635

présenté par

M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Biémouret, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Rabault, Mme Battistel, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, M. Pueyo, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier et Mme Victory

ARTICLE 52

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe socialistes et apparentés s'oppose à la sous-indexation des pensions de retraites et des prestations sociales.

Aussi nous déposons cet amendement de suppression car le gouvernement, avec cet article prévoit de faire une économie de 800 millions d'euros. Soit 600 millions d'euros en moins pour les retraités et 200 millions d'euros de moins pour les prestations familiales et allocations familiales.

Cette coupe budgétaire est inadmissible alors que l'INSEE vient de publier un étude (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4231288>) démontrant que l'indice de Gini, qui mesure les inégalités, n'avait pas été aussi haut en France depuis les années 1970. Cette même étude de l'INSEE démontre que le taux de pauvreté passerait de 14,1% à 14,7 % de la population. Un taux que la France n'avait plus connu depuis des années. Cela représenterait 400.000 personnes de plus en situation de pauvreté monétaire en 2018 par rapport à 2017.

La politique de ce Gouvernement pro-riche conduit notre pays à une situation particulièrement grave en ce qui concerne la pauvreté et la lutte contre les inégalités.

Cette mesure de sous-indexation des retraites et des prestations sociales contribue pleinement à augmenter les inégalités et le taux de pauvreté.

C'est la raison pour laquelle nous proposons sa suppression.